



mairie.aigueze@wanadoo.fr

www.aigueze.fr





## Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 20 février 2018 à 20h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 20 février 2018 sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents: Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Alain

COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Absents: Salud CHABOT, Aude COSTA, Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD

La séance est ouverte à 20h00.

En l'absence de remarques, le PV du conseil du mois de janvier est validé à l'unanimité.

1 – Etude de l'aménagement de l'aire naturelle : Après une étude menée et présentée par Patrick LEFRANCOIS, le conseil décide de destiner une partie de l'aire naturelle du Gier au stationnement payant des camping-cars. L'aménagement vise à limiter le nombre de véhicules « habités » et les nuisances qui y restent liées, à préserver un espace pour le stationnement des visiteurs. Il vise également à équilibrer les dépenses et recettes liées à cet espace. Cet aménagement portera sur la mise en place de blocs de rocher en essayant de les intégrer au mieux dans l'espace.

Le prix du stationnement est fixé à 5 € par nuitée, les droits de place seront collectés d'avril à fin septembre.

- 2 **Désignation d'un correspondant auprès du CAUE**: Le maire présente le rôle du représentant communal. Charles BASCLE propose son volontariat, il est désigné par le conseil pour représenter la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.
- 3 Délibération portant sur la signature d'une convention constitutive de groupements de commandes avec l'Agglomération du Gard Rhodanien : Le conseil délibère et émet à l'unanimité un avis favorable à la signature de cette convention.
- 4 Entretien de l'espace forestier communal par l'ONF en 2018 : Le conseil étudie le devis proposé par l'agent de l'ONF portant sur des travaux de traçage de limites séparatives entre la propriété communale et les privés. Les travaux proposés sont différés d'une année et seront réalisés en 2019.
- 5 Adhésion au label « Ville prudente » : Prenant en compte le peu d'intérêt pour le village, le conseil décide de ne pas adhérer à l'association ville prudente.
- 6 Dépôt de candidature de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour un projet de grand site en vallée de Cèze : La communauté des communes de Cèze Cévennes et la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ont décidé de déposer un dossier de candidature commune

pour la destination touristique allant des Gorges de la Cèze (Saint Jean de Marvéjols) aux cascades du Sautadet (La Roque Sur Cèze).

Le maire souligne que ce projet n'entre pas dans le projet de territoire auquel les maires ont été associés et qu'une nouvelle fois les communes sont mises devant le fait accompli.

7 – **Point information d'Aiguèze**: Le conseil municipal évoque l'organisation et les résultats de l'Agglomération dans le domaine du tourisme, les efforts consentis par la commune, la notion de solidarité qui ne paraît plus partagée.

Après avoir pris en compte les différents éléments, il décide de proposer à l'Agglomération la signature d'une convention intégrant le paiement d'un loyer mensuel de 200 €/mois sur la période d'ouverture (6 mois).

- 8 Compte rendu du **COPIL Natura 2000/ENS**: Rémi PEROLLET présente le résultat du comité de pilotage de l'espace Natura 2000, Charles BASCLE évoque l'importance de cet espace dans la préservation de la faune et de la flore.
- 9 **Réunion du conseil municipal portant sur le budget** : la prochaine réunion du conseil municipal portant sur le budget est fixée au mercredi 28 février à 09h00 en salle du conseil.

## Points divers.

- Action commune avec les PBVF voisins: une réunion portant sur le type de manifestation qui pourrait être conduite en commun et simultanément avec les villages labellisés voisins s'est tenue en mairie le mardi 20 février. Une idée de rallye portant sur le patrimoine et les richesses locales et reliant les trois villages a été arrêtée. Les dates et modalités d'organisation (manifestation journalière et rallye permanent) restent à définir.
- Présentation de l'association GR !SBI (Gard Rhodanien ! Service bâtiment Industrie) et de la charte acheter local : le maire présente cette association dont l'objectif est de favoriser le commerce local. A noter que cette association, initialement orientée vers les métiers du bâtiment est maintenant ouverte à tous les secteurs.
- Le conseil décide à l'unanimité de délibérer favorablement pour accepter, avec les réserves du donateur, la donation de l'immeuble AB 145 (ancienne école libre).
- Sur proposition des intéressés, le conseil accepte la permutation entre le titulaire et le suppléant du SABRE ; à compter de ce jour les fonctions seront les suivantes : Charles BASCLE titulaire, Annie ITIER suppléante.
- Rémi PEROLLET et Patrick LEFRANCOIS présentent le travail réalisé pour la mise en place dans le village de 7 plaques d'information avec QR code et portant sur des lieux majeurs.

A Aiguèze, le 21 février 2018. Alain CHENIVESSE, Maire.